



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

territoires palestiniens

Question écrite n° 48189

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'influence possible du Gouvernement français auprès du conseil de sécurité de l'ONU concernant l'existence de crimes de guerre dans le conflit israélo-palestinien. Des avocats norvégiens ont annoncé mardi 21 avril 2009 qu'ils allaient déposer plainte contre de hauts responsables israéliens pour « crimes de guerre » et « violations graves des droits de l'Homme » lors de l'attaque sur la bande de Gaza du 27 décembre 2008 au 25 janvier 2009. Amnesty international a récemment mené une mission à Gaza. Cette mission a conclu à l'évidence de crimes de guerre et de violations du droit international ayant tué et blessé des centaines de civils de part et d'autre. L'organisation non gouvernementale a dénoncé ces crimes perpétrés et a appelé les Nations-unies à l'application d'un embargo total des armes à destination des deux parties. Si une telle décision ne peut être prise à la légère, la communauté internationale ne peut et ne doit rester indifférente à ces faits et accorder l'impunité à la violation des droits fondamentaux : la création d'une commission d'enquête impartiale pourrait permettre d'éclairer le débat. Elle lui demande de lui faire part des mesures qu'il compte prendre au nom de la France au sein de la communauté internationale face à la situation et au risque apparent d'impunité. Elle lui demande d'étudier avec bienveillance la proposition d'une commission d'enquête impartiale.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur la question du soutien de la France à une commission d'enquête élargie sur les violations des principes du droit international humanitaire dans la bande de Gaza. L'organisation, à l'initiative de la France, d'une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU consacrée au respect du droit international humanitaire dans les conflits armés en janvier 2009 est venue rappeler que la France est résolument engagée en faveur du : respect des principes du droit international humanitaire. À l'occasion de cette réunion, les membres du Conseil se sont accordés sur une déclaration présidentielle réitérant que toutes les parties à un conflit quel qu'il soit sont, tenues de respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Il est fondamental que les éventuelles violations de ces droits ; puissent être identifiées et traitées de façon appropriée, les responsabilités) des uns et des autres mises en évidence. La France a vivement condamné les tirs de roquettes palestiniennes et les bombardements israéliens pendant le dernier conflit à Gaza et dans le sud d'Israël. Elle a, à cet égard, salué la mise en place par le secrétaire général des Nations unies du « panel d'enquête » sur les attaques des bâtiments de l'ONU à Gaza, dont les conclusions ont été communiquées au Conseil de sécurité. Au-delà du travail de ce panel dont le mandat était très ciblé, la France a constamment affirmé qu'elle apporterait son soutien à toute enquête dès lors qu'elle serait indépendante, impartiale et qu'elle couvrirait toutes les violations du droit international humanitaire, quelles que soient les victimes, civils palestiniens comme israéliens. Elle a ainsi salué la nomination, à la tête de la commission, d'enquête du Conseil des droits de l'homme, d'une personnalité comme M. Richard Goldstone, qui a pu montrer la qualité de son travail en tant que procureur des tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie. La France s'est félicitée de sa décision d'élargir l'enquête qui lui a été confiée par le Conseil des droits de l'homme aux violations du droit international humanitaire et des

droits de l'homme éventuellement commises par l'ensemble des belligérants. Elle appelle toutes les parties à lui apporter leur pleine coopération. Des procédures d'enquête sont donc encore en cours sur le plan international. La France examinera avec soin toutes les conclusions de ces enquêtes et en tirera les conséquences qui s'imposent.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48189

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4094

Réponse publiée le : 11 août 2009, page 7814